



# Bulletin Municipal

NEUILLY-EN-THELLE **2020**



Editorial.....	page 3
Le syndicat des eaux.....	page 4
Extension de mairie.....	page 5
Travaux divers.....	page 6
Projet de déplacement des Services Techniques.....	page 6
Annulation des festivités.....	page 7
Forum des associations.....	page 7
Récompense des élèves méritants / session 2020.....	page 7
Recensement.....	page 8
Cérémonie des Récompenses.....	page 8
Confection de masques par des bénévoles.....	page 9
PLU.....	page 10
Rappel de la réglementation concernant le stationnement.....	page 10
Aides sociales.....	page 11
Collecte des déchets.....	page 11
L'année 2020 et l'activité du Pôle Animation Jeunesse.....	page 12
Un million d'arbres.....	page 13
Les cérémonies commémoratives.....	page 14
Expression libre de la majorité.....	page 15
Expression libre de l'opposition.....	page 15
Jeu des sept erreurs.....	page 16



Madame, Monsieur,

En mars 2020, les électeurs ont décidé de confier la gestion communale à une nouvelle équipe que j'ai l'honneur de conduire. La crise sanitaire a compliqué l'organisation du scrutin et je n'ai pris mes fonctions que le 26 mai 2020.

L'année 2020 marquée par la crise de la COVID 19 a bousculé nos habitudes et brisé le lien social par la fermeture de nos écoles. J'apporte tout mon soutien au monde enseignant et aux services communaux, périscolaires.

Je remercie particulièrement le collectif **“ LES PETITES MAINS ”** qui a pris l'initiative de fabriquer des masques quand les services de l'État étaient défaillants.

L'annulation des fêtes et cérémonies a privé nos concitoyens de plusieurs moments de détente très prisés.

L'année 2020 aura néanmoins permis de réaliser des travaux de voirie : parking rue Paul Demouy, mise aux normes pour les personnes en situation de handicap de nombreux passages piétons, reprise de l'entrée de ville côté rue de Beauvais et route d'Ercuis. Les travaux de mise en accessibilité de l'hôtel de ville pour un meilleur accueil de nos administrés se poursuivent et devraient trouver leur épilogue en début d'année 2021.

Afin de mieux accueillir nos élèves en élémentaire, deux classes vont être construites à l'école Claude Debussy, l'appel d'offre est lancé.

L'amélioration de la sécurité et de la propreté de la ville pour le bien de tous ne se fera que si chacun y participe. Le stationnement des véhicules ne doit s'effectuer qu'aux endroits réservés à cet effet, les trottoirs sont pour les piétons, la chaussée pour les voitures et cycles...

Les poubelles doivent être sorties après dix-sept heures la veille des jours dédiés aux collectes et les déjections canines ramassées par leur propriétaire. Autant de petits gestes qui facilitent la vie de tous. La police municipale veillera à l'application des arrêtés municipaux afférents.

Le plan local d'urbanisme est en cours de révision et le recensement de la population aura lieu en 2022 (initialement programmé pour janvier 2021 il a été reporté en raison de la pandémie).

L'année 2020 restera dans les mémoires, la crise sanitaire touchant chaque famille, les commerçants, nos soignants, le monde associatif. Chaque jour, mes adjoints, les conseillers municipaux et moi-même restons à votre écoute pour vous rencontrer si vous le souhaitez.

Le Maire,  
Bernard ONCLERCQ

## NOUVEAU POINT DE CAPTAGE DE 450M<sup>3</sup>/H.

L'eau potable est une ressource précieuse. En ouvrant le robinet on ne se rend pas forcément compte de la technologie mise en place pour obtenir ce filet d'eau pure. Les communes de petite et moyenne taille ne peuvent plus aujourd'hui assumer seules le coût financier du traitement de l'eau et c'est le regroupement en syndicats qui permet de mutualiser les investissements nécessaires. Bien sûr, le prix de l'eau est élevé. Cela est dû principalement aux investissements réalisés par le Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle dont nous faisons partie. Ainsi nous bénéficions d'un réseau très surveillé, entretenu, et notre ressource nous permet de rester serein. Notre sous-sol très calcaire fournit une eau dure, les pesticides y sont parfois présents, la décision de construire une usine de décarbonatation a donc été prise pour y remédier. Prochainement, un second point de captage indépendant du premier et sur une autre nappe phréatique sera mis place, par mesure de sécurité en cas de problème technique. Avec un rendement de 450 m<sup>3</sup>/h, il pourra à lui seul alimenter l'ensemble du syndicat. Bien sûr il sera relié à l'usine existante. Les études sont déjà faites et les travaux seront lancés prochainement. Dans bien des communes les factures d'eau sont moins élevées c'est un fait. Mais les investissements qui les attendent augmenteront les coûts alors que notre syndicat a déjà réalisé ces travaux et peut donc garantir sur plusieurs décennies une stabilité financière alors qu'ailleurs parfois tout reste à faire...

## QUELQUES DONNÉES :

Les communes du syndicat des eaux du plateau du Thelle :

Anserville – Chambly – Crouy – Fresnoy – Le Mesnil – Morangles – Neuilly – Puisseux – Ronquerolles.

Le point de captage de Puisseux le Hautberger dispose de quatre pompes.

L'usine de décarbonatation traite jusqu'à 240m<sup>3</sup>/h d'eau brute actuellement et pourra monter à 320m<sup>3</sup>/h.

Deux filtres de 120m<sup>3</sup>/h retirent les nitrates.

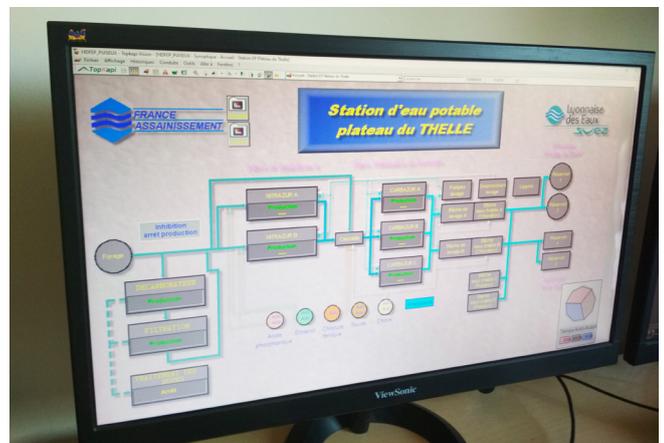
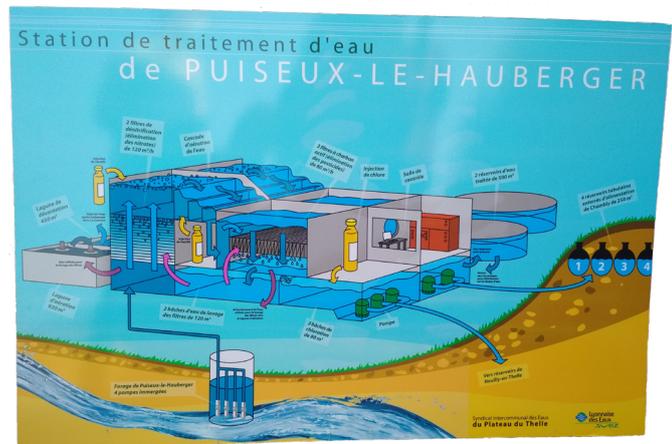
Trois filtres à charbon retirent les pesticides.

Le site dispose de deux réservoirs d'eau traitée de 500m<sup>3</sup>.

Chambly dispose de quatre réservoirs enterrés pour un total de 250m<sup>3</sup>.

En France, la consommation d'eau par habitant est en moyenne de 150 litres par jour.

**Bertrand VASSEUR**



# Extension de mairie

Ce gros projet arrive à la fin de sa réalisation. Le dépassement de délai est bien compréhensible en ces temps mouvementés et le résultat sera à la hauteur de la patience de chacun. Des travaux complémentaires de terrassement ont été engagés, notamment derrière cette extension, pour un montant de 47000 euros. Les sommes déjà payées par la commune s'élèvent à ce jour à 580 000 euros. Les subventions d'État dont nous sommes ayant droit ne sont toujours pas versées, **nous comptons cependant sur l'engagement de Mesdames les Ministres Barbara Pompili et Agnès Wargon, qui sont venues visiter le chantier en juillet 2020.**

En effet, ce projet s'inscrit dans la politique vertueuse de conservation et amélioration de l'existant, par une mise aux normes environnementales non destructrices. Il ne serait venu à l'idée de personne de délaisser notre magnifique mairie actuelle pour en recréer une nouvelle, mais ce bâtiment ancien n'est plus adapté aux normes d'accessibilité pour tous. L'extension permet de rectifier ce problème par un accueil en rez-de-chaussée, dans les conditions de confort que l'on peut attendre d'une construction moderne.

Un ascenseur permettra aux personnes en difficulté motrice d'accéder à l'ancien bâtiment et ses bureaux. Dans ce cadre, il est alloué une subvention importante de l'État à hauteur de 40%, du conseil départemental à hauteur de 15% ainsi que du Syndicat d'Energie de l'Oise, le SE60 pour 3% du budget total de cette opération d'un montant hors taxe de 1 500 000 euros. L'ensemble de cette opération est réalisé sans emprunt.

**Bertrand VASSEUR**





## Travaux divers



Malgré le contexte difficile et les problèmes de disponibilité d'entreprises liés au Covid, les travaux prévus ont pu être effectués ou sont encore en cours. Voici les plus conséquents, l'entretien courant s'ajoutant bien entendu à cette liste non exhaustive.

- Création du parking rue Paul Demouy – 45075 euros
- Installation de sept caméras supplémentaires dans la ville qui en possède vingt cinq à ce jour.
- Travaux de réaménagement du cimetière, avec le relevage de cinquante trois tombes au cours de l'année 2020. Ces tombes avaient dépassé depuis longtemps le délai de concession et leur état très dégradé n'était plus acceptable. La sollicitation des familles n'ayant donné aucun retour, les emplacements seront remis à disposition. Le montant des travaux s'élève à 44 000 euros par an, pendant quatre ans. Il s'agit d'un budget important mais ces travaux nous permettent de garder un cimetière en bon état et ils évitent une extension qui serait bien plus coûteuse.
- Comme chaque année, le programme d'entretien des écoles se poursuit. A l'école Debussy des stores et volets roulants ont été posés, ainsi que du matériel de réseau informatique. Une classe a été repeinte.

A l'école De Vinci la chaudière a été remplacée, elle est maintenant couplée à celle de la cantine juste à côté. Le montant de cette transformation est de 41 000 euros. Un affaissement s'est produit dans la cour, la remise en état a pu se faire sans difficultés particulières.

A l'école Brassens des travaux ont eu lieu sur les accès mais le plus visible est bien sûr la pose du préfabriqué nécessaire pour l'accueil d'une nouvelle classe. En effet, la poussée démographique entraîne un sureffectif momentané. La solution de louer un préfabriqué pour trois ans a été retenue, meilleur compromis financier mais aussi qualitatif permettant une bonne prise en charge des élèves.

- Rue de Beauvais la création de passages pour piétons aux nouvelles normes a coûté 147 000 euros et le marquage 5 400 euros. La subvention du Conseil Départemental sera de 50%.

**Bertrand VASSEUR**



## Projet de déplacement des Services Techniques

Actuellement situé à côté de la bibliothèque, le centre des services techniques n'est pas à l'emplacement le plus approprié. Le projet de son déplacement est à l'étude. L'espace à côté du cimetière sera réaménagé pour un coût raisonnable, le bâtiment existant pourra être gardé et valorisé moyennant quelques aménagements comme la récupération de l'eau de pluie et la pose de panneaux solaires.

La circulation des engins municipaux sera grandement facilitée et la sécurité améliorée puisque le nouveau centre technique sera éloigné de la bibliothèque et du Pôle Animation jeunesse.

**Bertrand VASSEUR**



## Annulation des festivités

La crise sanitaire a eu d'importantes conséquences pour toutes les familles, parfois dramatiques.

Neuilly avait la réputation d'une ville festive où les animations, nombreuses et toujours gratuites, rythmaient l'année : vœux du maire, repas des aînés, fête des enfants, animations à la bibliothèque, fête communale, fête de la Saint Jean, spectacles de théâtre et de contes, feux d'artifice, cinéma, concerts... Cette année, malgré la volonté de poursuivre ce rythme, bien peu d'animations sont possibles.

Seule la remise des colis de fin d'année à nos aînés est maintenue, avec des modalités particulières. Ces moments clés où chacun peut en toute simplicité rencontrer les élus et partager des idées, des remarques, exprimer sa considération et parfois sa critique nous font défaut. Bien sûr vous connaissez votre maire, Bernard Onclercq depuis longtemps et il se montre toujours disponible, mais le contexte festif rend les choses faciles et ces moments conviviaux créent un lien fort qui nous manque à tous. Espérons que nous pourrions très vite retrouver cette ambiance de fête et que les idées de notre adjoint Baptiste Bagoris, qui planifie et annule malgré lui du fait des consignes sanitaires, pourront s'exprimer au grand jour.

**Bertrand VASSEUR**



## Forum des associations

Le forum des associations de la rentrée a été maintenu et vous avez été très nombreux à vous déplacer. C'est avec beaucoup de regret que nous avons dû renoncer aux démonstrations.

Nous vous donnerons rendez-vous pour le forum 2021. **Maria MARTINS**



## Récompense des élèves méritants / session 2020

Depuis plus de quinze ans la commune récompense les plus méritants des membres de ses associations. Le Conseil municipal aimerait également récompenser les meilleurs élèves de Neuilly.

Vous avez obtenu le brevet ou le Baccalauréat avec la mention « très bien » ? Merci de vous faire connaître en mairie avec une copie de votre diplôme, si vous le désirez bien sûr. Vos résultats seront valorisés lors de la prochaine cérémonie de remise des récompenses.



**Merci de remplir le formulaire ci-dessous et le déposer en mairie au plus tard le 15 février 2021, à l'attention de Madame Maria Martins, adjointe au maire, accompagné des justificatifs demandés :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Diplôme obtenu (copie du diplôme) : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Vous serez contacté pour les modalités d'attribution de votre récompense attribuée par la Commune.

**Maria MARTINS**



# Recensement

La mairie de Neuilly-en-Thelle était chargée d'organiser, sous l'égide de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique (INSEE), le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021.

En raison de la crise sanitaire cette échéance est repoussée en 2022 et n'aura pas lieu en 2021 comme prévu initialement.

Sandrine SOARES



# Cérémonie des Récompenses

Cette année est une année difficile pour tout le monde et notamment pour le monde associatif. En effet vous avez tous pu constater que le sport en club et toute activité ont été suspendus puis rétabli avec d'importantes contraintes.

La cérémonie de remise de récompense du monde associatif, prévue en mars, a dû être reportée au mois de septembre 2020.

La commune est présente au maximum auprès des associations et continue à les soutenir dans la mesure des moyens qu'elle peut mettre en place et assumer.

Lors de la cérémonie de remise des récompenses ont été aussi honorés des participants au concours de dessin qui avait été mise en place pendant le premier confinement. Lors de cette cérémonie il a été fait un hommage particulier à Monsieur Serge Lapeyre pour son investissement au sein de l'atelier « Pic'Art » avec une expo de plusieurs de ses toiles. Madame Derozière, fidèle comparse, a aussi été honorée pour sa présence constante et joyeuse dans ce même atelier.

“Une médaille de la ville a été remise à M<sup>me</sup> Danièle Deaubonne pour son bénévolat en tant que trésorière pendant 15 ans au sein de l'association Le Petit Plus, association qui vient en aide à des familles en situation de difficulté dans notre Commune.

M<sup>me</sup> Martine Delacour a aussi reçu une médaille de la ville pour ses trois mandats d'Ajointe en charge des affaires sociales et du logement. Pendant ces 19 ans, Mme Delacour à travaillé avec beaucoup de discrétion et de respect auprès de toutes les familles qui l'ont sollicitée et aussi en tant que bénévole au Petit Plus.” **Maria MARTINS**



# Confection de masques par des bénévoles



Dans les premiers temps de la crise sanitaire, trouver des masques était souvent difficile et toujours onéreux. Les habitants ont dû faire face à ce manque, mais bien sûr tous n'avaient pas le matériel ou la compétence pour se lancer dans la confection. Deux adjointes se sont lancées dans la création d'un atelier de confection bénévole "Les petites mains de Neuilly", en collaboration avec l'ANETHE, association qui a servi de support à cette opération. Grâce au soutien de la commune, à la participation spontanée de quelques habitants, aux offres de généreux donateurs, l'objectif de fabriquer un masque gratuit pour chaque novilacien a pu être tenu.



Chacun a reçu une invitation pour venir retirer en mairie le fruit de ce travail : plus de 4000 masques lavables en tissus, triple épaisseur, ont été fabriqués en trois semaines.

**Merci à tous les volontaires qui se sont relayés sans compter leur temps aux quinze postes de fabrication, aux commerçants (Paris Kebab, l'Usine, Maëlis et Vival) qui ont participé à cet action en apportant soutien et repas gratuits, ainsi qu'aux organisatrices, Maria MARTINS et Sandrine SOARES.**

**Bertrand VASSEUR**



Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document qui à l'échelle de la commune traduit un projet global d'aménagement. Il fixe les règles d'urbanisme, d'utilisation du sol et les servitudes d'utilité publique.

Par délibération du 17 septembre 2020, la commune de Neuilly-en-Thelle a décidé d'engager une révision générale et une modification simplifiée de son PLU. Son évolution a été engagée pour rendre compatible le PLU avec les orientations du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Thelloise, mais également pour prendre en compte les besoins et les contraintes de la commune.

Le nouveau PLU permettra de promouvoir l'éco-construction, de préserver les secteurs à enjeux environnementaux et les corridors écologiques présents sur notre ville. Toutes ces opérations nécessitent de revoir les règles d'urbanisme, d'anticiper et d'accompagner ces dernières afin de préserver les grands équilibres de la commune (logements, déplacements, stationnements, espaces verts, équipements, activités économiques, mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, etc.).

La révision du PLU ne peut être imaginée sans les Novilaciennes et Novilaciens.

L'équipe municipale a fait le choix d'associer pleinement les citoyens à la construction de son nouveau document. Celui-ci guidera l'aménagement public et privé dans les années à venir. Ainsi, tout le long de la procédure et notamment lors de la concertation, vous pourrez poser vos questions et donner votre avis. Pour cela, plusieurs outils seront à votre disposition : vous pourrez participer au projet commun de votre ville soit par le biais d'Internet, soit sur le registre disponible à l'hôtel de ville et lors des réunions publiques.

Toutes les contributions doivent s'inscrire dans un même objectif : construire un projet d'intérêt général pour notre ville de Neuilly-en-Thelle.

Sandrine SOARES



## Rappel de la réglementation concernant le stationnement

Vous êtes demandeurs d'une plus grande fermeté concernant le code de la route et c'est tout à fait légitime. Le respect des règles de stationnement dans Neuilly progresse, malheureusement sous la nécessaire pression de la sanction. Il reste toujours une part d'incivilité quotidienne qui rend difficile la vie de tous les jours : prendre deux places avec sa voiture, garer un camion sur un emplacement prévu pour véhicule léger, se garer en double file, sur un trottoir, le long d'un marquage jaune, se garer la journée complète en zone bleue... Nombre d'infractions qui semblent dérisoires à ceux qui les commettent et qui ont toujours « **une bonne raison** ».

Au delà du risque de PV, c'est toute une éducation au non respect qui est montrée en modèle aux jeunes générations. Alors comme nous avons la chance d'habiter une petite commune où quelques pas suffisent pour être bien garés, profitons de cette chance.

Bertrand VASSEUR



**Montant de l'amende : 35 euros pour les infractions simples – 135 euros pour le stationnement dangereux (trottoirs, devant une bouche à incendie, sur un passage pour piétons par exemple) et possible enlèvement du véhicule. Rappel : les amendes sont cumulables.**

## ► Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS de la commune est à l'écoute des personnes en difficultés et différentes aides sont possibles.

- L'aide alimentaire : une vingtaine de familles bénéficie actuellement de cette aide tous les 15 jours. Des agents communaux aidés de bénévoles de l'association du Petit + vont collecter les denrées à Compiègne. Les bénévoles en assurent la distribution l'après-midi. Ces colis sont grandement appréciés des familles.
- L'aide au chauffage : Elle peut être attribuée après examen du dossier en conseil d'administration du CCAS. Dépôt des demandes en mairie en fin d'année civile.
- Une aide financière peut être octroyée en cas de grande difficulté.
- En fin d'année le CCAS octroie une aide financière aux personnes handicapées à 80%, sous forme de bons d'achats dans les commerces de la commune.

Toutes ces aides sont attribuées sur justificatifs des charges et ressources du foyer.

Le CCAS a également une vocation d'accompagnement et peut vous mettre en relation avec des services sociaux et administratifs départementaux pour vous aider à l'élaboration de dossiers administratifs.

En cas d'isolement, les personnes handicapées et/ ou âgées de plus de 65 ans peuvent s'inscrire sur le registre du Plan d'alerte et d'urgence. Ce registre permet de recenser les personnes isolées et/ou vulnérables et de mettre en place des actions spécifiques dès le déclenchement par la préfecture des Plans d'alerte et de vigilance (canicule et grands froids).

Actuellement et en raison de la crise sanitaire importante que nous traversons, de plus en plus de personnes rencontrent, ponctuellement ou sur du long terme, des difficultés. Si tel est votre cas, n'hésitez pas à contacter la mairie qui répondra à vos questions. Si vous le souhaitez, vous pourrez rencontrer l'adjointe aux affaires sociales lors d'un rendez-vous.

## ► La commission logement

Les demandes de logement sont reçues et étudiées par la commission logement à chaque logement mis à disposition par l'un des 3 bailleurs sociaux établis sur la commune. La commission propose des dossiers au bailleur qui en décidera l'attribution. Ces demandes de logement sont valables un an, au-delà elles doivent être renouvelées.



Martine SIGAUD



# Collecte des déchets

La Communauté de Communes « Thelloise » est en charge de la collecte des déchets. En effet, le coût très important de ce service est mutualisé avec les communes du secteur. De ce fait l'interlocuteur pour tout problème de ramassage est la Thelloise et non la mairie.

## RAPPEL DES JOURS DE COLLECTE

**Ordures ménagères** : mardi (sortie des bacs le lundi soir après 17 h 00)

**Déchets recyclables** : mercredi (sortie des bacs le mardi soir après 17 h 00)

Le retrait des bacs de la voie publique doit être effectué le plus tôt possible.

**Pour contacter la Thelloise : 03 44 26 99 50 - [www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)**

# L'année 2020 et l'activité du Pôle Animation Jeunesse

Pour rappel le « Pôle Animation Jeunesse (PAJ) », regroupe trois services : cantine scolaire, accueil périscolaire (matin et soir) et le Centre de Loisirs Sans Hébergement des mercredis, petites et grandes vacances scolaires (Sauf août et Noël).

Les enfants de 3 ans (scolarisés) à 12 ans y sont accueillis régulièrement.

Cette année 2020, la crise sanitaire a perturbé les projets et les actions habituellement mis en place pour les jeunes de notre commune. En effet, les services du PAJ ont été fermés pendant le premier confinement.

Néanmoins, la commune par la mise à disposition de son équipe d'animation a assuré l'accueil des enfants des soignants et des personnels prioritaires pendant cette période.

Depuis juin, le service a pu de nouveau accueillir les jeunes de la commune. L'équipe d'animation a mis en place des activités dans le strict cadre du protocole sanitaire, lors du mois de juillet et des vacances d'octobre.

**44 enfants** qui ont pu bénéficier des activités de l'ALSH en juillet et **75 en octobre**.

Parallèlement, les élus de la commission jeunesse ont travaillé à l'élaboration du nouveau projet éducatif, qui va servir de support pour les actions à mettre en place lors de cette nouvelle mandature. Celui-ci a été voté lors du conseil municipal de septembre.

Caroline BILL



## Contacts :

Pôle Enfance Jeunesse  
ANDRE BRAHIC

5, rue Driard  
60530 Neuilly-en-Thelle  
Tél. : 03 44 53 12 63

E-mail : [paj.neuillyenthelle@orange.fr](mailto:paj.neuillyenthelle@orange.fr)  
Site : [pajneuilly.iloise.net](http://pajneuilly.iloise.net)

La candidature de la ville de Neully-en-Thelle au plan régional intitulé « **1 million d'arbres en Hauts de France** » a été retenue. Ainsi, la commune bénéficie d'une aide financière apportée par la Région afin de l'aider dans ses actions écologiques qui portent sur l'embellissement et le reboisement de son patrimoine public.

L'objectif de la mairie est de planter des arbres d'essences locales, de manière à augmenter une densité végétale et ainsi de lutter contre le stockage de carbone, de créer des écrans pour réduire les nuisances sonores et visuelles mais également, d'offrir la nidification et les besoins alimentaires d'oiseaux.

Pour cette première plantation du 30 novembre, Sandrine Soares l'adjointe à l'urbanisme, au

développement économique et à l'environnement, a invité les élèves de 4<sup>ème</sup> de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté du collège Henry de Montherlant de la commune, qui découvrent les activités en lien avec les métiers de l'aménagement des espaces verts.

Les élus, Maria Martins, adjointe aux associations et Jean-Pierre Le Coudrey, adjoint aux travaux ainsi que Cédric, le responsable du service technique de la commune, ont assisté à l'échange pédagogique entre les jardiniers paysagistes et les collégiens.

A cette occasion, la commune a transmis aux jeunes adolescents des plants et des bulbes offerts par des particuliers lors d'un appel aux dons.

**Sandrine SOARES**

Les élèves, touchés par l'écoute et la disponibilité des intervenants, ont pris rendez-vous pour d'autres actions communales.





# Les cérémonies commémoratives

## Cérémonie du 11 novembre



## Cérémonie du 18 juin



## Cérémonie du 05 décembre





## Expression libre de la majorité

Après une campagne électorale écornée par la crise de la Covid19 qui nous a donc empêché de vous rencontrer, vous avez choisi de nous confier la gestion de la commune : encore merci pour votre confiance ! Vous connaissez déjà une grande partie de l'équipe en place et constatez sa maîtrise des dossiers depuis des années.

Neuilly-en-Thelle a changé, Neuilly-en-Thelle changera encore... Les besoins évoluent, et les élus ont pour mission d'en tenir compte pour mieux adapter leurs décisions.

Il faut étudier les demandes qui apparaissent, recenser les contraintes, évaluer les coûts.

Souhaitons que rapidement nous retrouvions une sécurité sanitaire optimale pour une mobilisation sereine qui sied à un travail constructif et collectif afin de mener à



bien les projets qui répondent aux attentes des habitants, de tous les habitants... **Très bonne année 2021 !!!**



## Expression libre de l'opposition

Une opposition constructive mais déterminée

Madame, Monsieur,

Le 15 mars 2020 se déroulait les élections municipales dans des conditions sanitaires particulièrement compliquées qui n'ont pas permis l'expression démocratique que nous attendions avec un score de 44,28% (446 voix pour 1007 exprimés – 57,11% de la population n'a pas voté soit 1386).

Nous remercions cependant toutes celles et ceux qui ont bravé le risque pour nous accorder leur confiance.

Depuis, nous sommes à l'œuvre. Le temps de la campagne électorale est une chose, le temps d'agir en est une autre. Nous partons donc du principe qu'il faut être constructif tout en restant déterminé dans nos positions et dans nos actions pour imposer nos idées et faire évoluer ou changer les orientations de la majorité.

Notre rôle d'opposition est donc aussi de réagir en rétablissant certains faits afin de vous informer sur la réalité et l'exactitude des choix et des décisions prises comme par exemple le fait que :

- La majorité remet totalement à plat son plan local d'urbanisme (PLU) que nous dénoncions pendant la campagne électorale. Cela confirme que ce PLU était inacceptable en l'état contrairement à ce qu'elle affirmait.
- L'une de nos mesures en matière de sécurité est reprise. Désormais, des patrouilles de la police municipale ont lieu en soirée, sur des jours et des plages horaires aléatoires.
- L'annexe de la mairie, telle qu'elle a été construite, est aussi issue de notre programme de 2014.

Vous le voyez, nous sommes porteurs de changement et nous continuerons en ce sens.

Pour conclure, en cette fin d'année 2020 et malgré les circonstances, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2021.

**Bien cordialement**

Pour le groupe Dynamiques pour Neuilly.  
Denis JACOB

Site internet : <http://www.neuillyenthelle60.fr> - Facebook : DynamiquespourNeuilly

E-mail : neuillyenthelle60@gmail.com

# Jeu des sept erreurs



Bertrand VASSEUR